

RESIDENCE DE CREATION ET DE MEDIATION A ORSAY (91) APPEL A CANDIDATURE : SAISON 2015 - 2016

Dans le cadre de la politique de développement culturel, la ville d'Orsay (91) gère un programme de résidence d'artistes dans la Crypte, un espace mis à disposition de la municipalité et réaménagé en atelier. L'équipe du service culturel souhaite ouvrir, pour la saison 2015 / 2016, la résidence à un artiste plasticien, architecte ou designer au parcours affirmé.



Vue du projet de Fanny Châlot

PRESENTATION

A la croisée de Paris et de la vallée de Chevreuse, Orsay est située au cœur du pôle scientifique et technique Paris-Saclay et intègre sur son territoire une part du campus de la faculté des sciences, de l'Université Paris-Sud XI, de ses étudiants, enseignants et chercheurs.

L'espace atelier proposé est situé en plein centre ville d'Orsay (16 000 habitants), à 30km au Sud-Est de Paris. La ville est facilement accessible en transport en commun, à 40 minutes de Châtelet – les Halles par le RER B.

L'espace de création mis à disposition de l'artiste est une crypte circulaire qui correspond au soubassement de la chapelle de l'église du centre ville. Il s'agit d'un espace voûté avec pilier central de 42m² et de 2m70 de hauteur en son plus haut point. Il est scandé par sept niches et ouvert sur l'extérieur par trois soupiraux. Il a été réhabilité par la municipalité en 2009 et dispose d'un espace bureau, d'un point d'eau, de prises électriques et de matériel de base qui peut être complété par du petit outillage.

PERIODE, DUREE ET NATURE DE LA RESIDENCE

Cette résidence vise à l'accompagnement de la production d'œuvres et donnera lieu à une exposition en sortie de résidence. Le service culturel sera partenaire de l'exposition qui se déroulera pendant trois semaines à Orsay et pourra être présenté, suivant la nature du projet dans la crypte ou en dehors de l'atelier. La période exacte sera définie avec l'artiste selon ses disponibilités. Pour le montage de son projet, l'artiste bénéficiera du soutien et de l'assistance de la chargée des expositions.

Par ailleurs, différentes actions de sensibilisation et de médiation seront mises en place tout au long de la résidence. Il s'agira pour la chargée de la médiation artistique et culturelle de créer des moments de rencontre entre l'artiste et les publics. Elles prendront la forme d'interventions en milieu scolaire et de conduite d'ateliers, à partir du travail réalisé.

A ce titre, et pour un total de 100h, il sera demandé à l'artiste retenu de mener des actions de sensibilisation en direction d'une classe de collège, de deux classes d'élémentaires, d'une classe de maternelle et de public en difficulté (un groupe).

Deux temps de rencontre avec le grand public et plusieurs visites d'atelier avec les scolaires (compris dans le volume horaire mentionné ci-dessus) seront également à prévoir en cours de résidence.

Le calendrier précis restera à adapter avec la chargée de la médiation artistique et culturelle qui se chargera de la mise en relation de l'artiste avec les différents publics.

PIECES A JOINDRE POUR CANDIDATER

- 1 CV en PDF mentionnant les coordonnées complètes de l'artiste, sa date de naissance et son lieu de vie actuel
- 1 note d'intention sur le projet envisagé dans le cadre de la résidence (environ 1 page)
- un dossier d'artiste incluant des visuels. Pour les artistes incluant la vidéo ou le son, inclure des liens internet
- des extraits de catalogue, textes

Ces éléments sont à envoyer par email à l'adresse suivante : expositions@mairie-orsay.fr par wetransfer. **Date limite d'envoi du dossier le dimanche 7 juin**

Critère de sélection

Les artistes seront sélectionnés sur dossier et en fonction de leur note d'intention. Les candidats retenus seront auditionnés courant juin. Aucune thématique n'est imposée mais les projets pensés en fonction du lieu (la crypte) et/ou pensés en relation avec le territoire sont encouragés.

Conditions financières :

L'artiste retenu disposera d'un budget de production de 2500 euros pour réaliser son projet. Tout achat de matériel sera pris en charge par le candidat retenu sur le budget alloué. En revanche, le transport aller / retour des œuvres ou matériaux pourra être assuré par les services techniques de la ville. Par ailleurs, l'artiste retenu sera également rémunéré à hauteur de 2500 euros pour les actions menées en direction des publics.

Renseignements complémentaires

Alexandra Serval

Chargée des expositions

tél : 01 60 92 80 28

expositions@mairie-orsay.fr